AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-7-70 070359

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

BULLETIN N° 119 d'AOUT 1970.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

V I G N E

MILDIOU.-

Dans les vignes où des attaques de Mildiou pouvant être considérées comme sérieuses ont été observées, effectuer un traitement, dès maintenant.

Ailleurs (majorité du vignoble) ce traitement n'a pas la même urgence. Il pourra être effectué, avec un produit à longue persistance d'action, à l'occasion du traitement contre les Tordeuses de la grappe.

TORDEUSES DE LA GRAPPE.-

Dans les clos où des attaques sont habituellement à craindre, intervenir vers le milieu de la semaine du 27 Juillet au 2 Août (voir, au verso, la suite de l'information spéciale concernant les Tordeuses de la grappe).

POIRIERS - POMMIERS - NOYERS

CARPOCAPSE.-

Le début du second vol n'a pas encore été observé.

Actuellement, il ne peut y avoir que quelques attaques en provenance de la fin du premier vol.

S'il y a lieu, intervenir et sur Pommiers et Poiriers, traiter en même temps contre la Tavelure, l'Oïdium, les Acariens.

I N F O R M A T I O N.-

V I G N E

OIDIUM.-

Dans les endroits favorables, poursuivre la lutte contre l'Oïdium.

Clermont-Ferrand, le 23 Juillet 1970.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

P261

Tirage n° 779 du 23 Juillet 1970 - 2000 exemplaires - ABONNEMENT 1970 - Expédition n° 16.

LES TORDEUSES DE LA GRAPPE (Suite)

MOYENS DE DESTRUCTION.-

Pour mener à bien la destruction des Tordeuses de la grappe, le viticulteur dispose de nombreux produits dont la liste a été publiée dans le bulletin n° 114 de MARS.

Quel que soit le produit utilisé, le viticulteur doit intervenir en temps opportun.

Pour chaque génération, le vol s'échelonne sur une période plus ou moins longue. Il importe donc tout d'abord de situer ces vols.

Pour ce faire, la méthode adoptée consiste à utiliser des pièges alimentaires, petits pots remplis d'un liquide attractif (eau additionnée de 4 % de jus de fruits non désacidifié). Ces pots sont fixés par groupe d'une dizaine, aux fils de fer ou sur le pourtour des pieds de vigne, au voisinage des grappes. Les papillons attirés par le jus de fruit viennent se noyer dans les pots. Il suffit de contrôler les pièges chaque jour pour fixer l'ampleur du vol dans la nature.

Il faut également situer l'importance des pontes, suivre l'évolution des oeufs, surveiller leurs éclosions et repérer le début des attaques, ce qui nécessite de multiples observations.

Ces observations, effectuées, dans plusieurs vignobles, par les Agents du Service de la Protection des Végétaux et par certains Chefs de poste d'observations météorologiques travaillant en étroite collaboration avec la Station d'Avertissements Agricoles, permettent de donner toutes précisions pour la conduite des traitements.

Pour chaque génération, plusieurs interventions peuvent être utiles en cours d'année. Lorsque cela est nécessaire le viticulteur peut effectuer, des traitements mixtes, Mildiou - Vers de la grappe et, éventuellement, Oïdium.

Toutefois, surtout contre les chenilles de la seconde génération, lorsque le feuillage est particulièrement dense, il est préférable d'avoir recours aux traitements spécifiques par poudrages.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.